



# FOUQUEREUIL

## Informations municipales

Sécurisation de l'accès aux abords de l'école

Le 24/08/2022

Le projet d'actions que nous nous sommes engagés à réaliser au cours de cette mandature reprend un volet "Sécurité". Vous avez pu constater que certaines actions ont été menées à terme :

- ✓ Modernisation de l'éclairage public dans toutes les rues de la commune,
- ✓ Sécurisation du carrefour formé par la rue du Marais et la Rue de Fouquières,
- ✓ Adhésion au groupement de Police Municipale mis en place par le SIVOM du Béthunois en collaboration avec les 7 communes adhérentes.

Figurait également la finalisation de l'aménagement des abords de l'école qui était lié à une acquisition foncière qui a été effective en mars dernier.

\*\*\*\*\*

Par souci de la sécurité et de la tranquillité de nos enfants, de gros travaux ont été réalisés pendant les vacances scolaires, avec un impératif : Fin des travaux avant la rentrée des classes de septembre prochain. Quatre phases préparées en amont par l'équipe municipale, les services techniques et les entreprises retenues pour les travaux.

L'équipe municipale souhaite que ces aménagements garantissent le bien-être de nos enfants ainsi que la tranquillité des parents et des enseignants.

Nous comptons sur le civisme et la civilité de tous pour respecter la réglementation mise en place et également faire preuve de respect mutuel dans l'intérêt de la sécurité et du "vivre ensemble".

**Objectif : Sécuriser la circulation des piétons au niveau du parking du groupe scolaire, et apporter une solution pour supprimer les risques dus à la vétusté du hangar jouxtant la cour d'école.**

Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
Finalisation de la procédure d'acquisition foncière d'une partie de la parcelle jouxtant l'école. Démolition du hangar vétuste dès le 1 <sup>er</sup> jour des vacances scolaires.	Réaménagement du parking existant et des abords pour sécuriser et canaliser le flux "piétons" Création d'un chemin sur l'emplacement de l'ancienne voyette. Création d'un chemin le long du bâtiment scolaire. Sécurisation de l'accès "piétons" côté rue G.Miont, avec agrandissement du trottoir et pose de barrières. Matérialisation au sol des passage piétons traversant la voie de circulation.	Création d'un parking supplémentaire de 7 places, avec chemin "piétons" protégé par des barrières.	Sécurisation du haut de la rue des Castors par la modification du sens de circulation dans la Cité Blondel. (Voir plan ci-dessous)

### Consigne à respecter par les usagers des parkings de la rue du Savoir :

Le stationnement doit se faire **obligatoirement** en marche arrière. Le traçage des emplacements a été modifié en ce sens et, à cet effet, un panneau de signalisation est posé à l'entrée de la rue.

Pour rappel, la rue des Castors, la rue du Savoir ainsi que la cité Blondel sont classées au sens du Code de la route "Zones de rencontres" ce qui impose aux usagers de respecter :

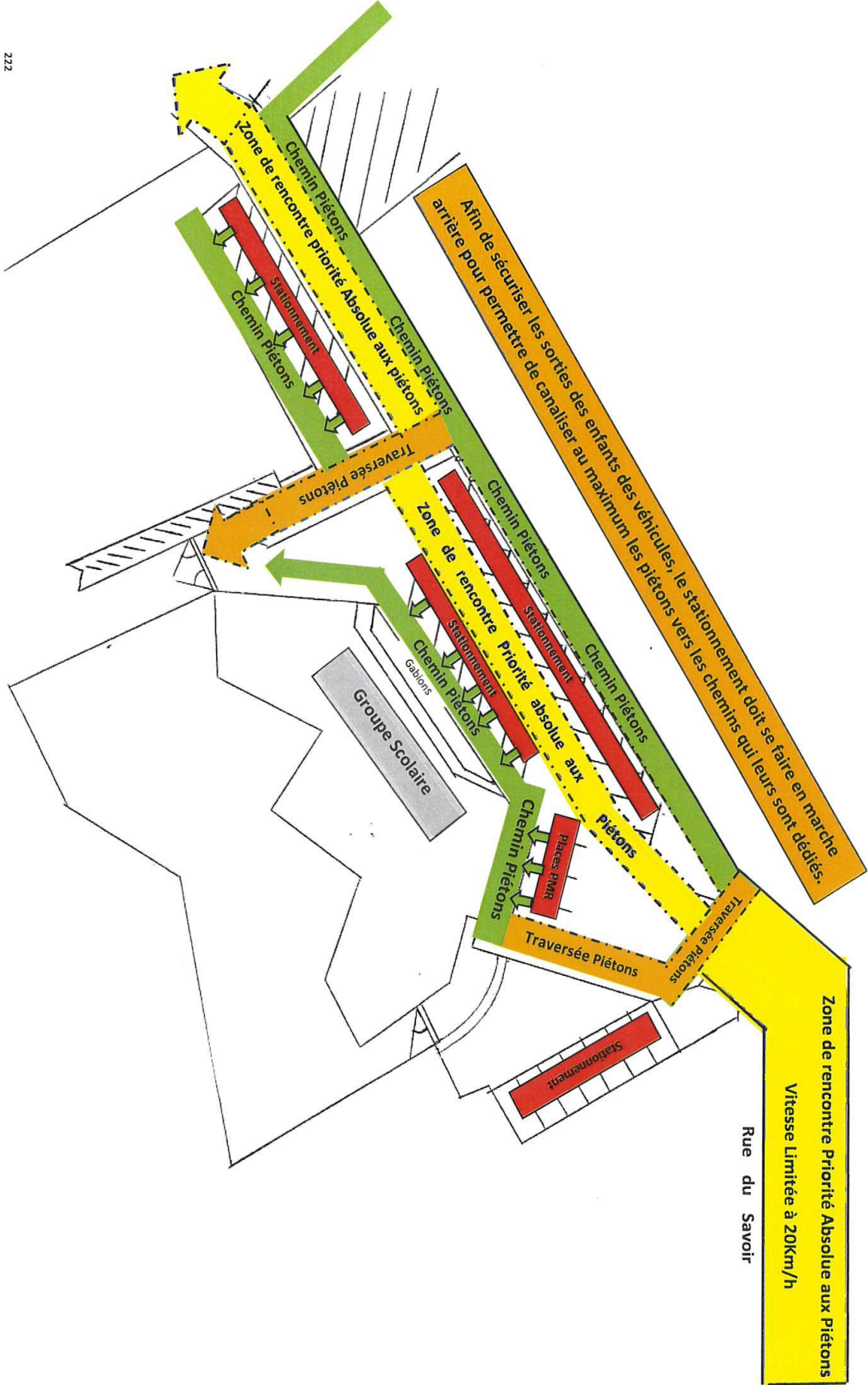
- ✓ La limitation de vitesse à 20 km/h
- ✓ La priorité des piétons sur l'ensemble de ces voiries

La Police Municipale et la Police Nationale veilleront au respect de la réglementation mise en place.



CE NIF

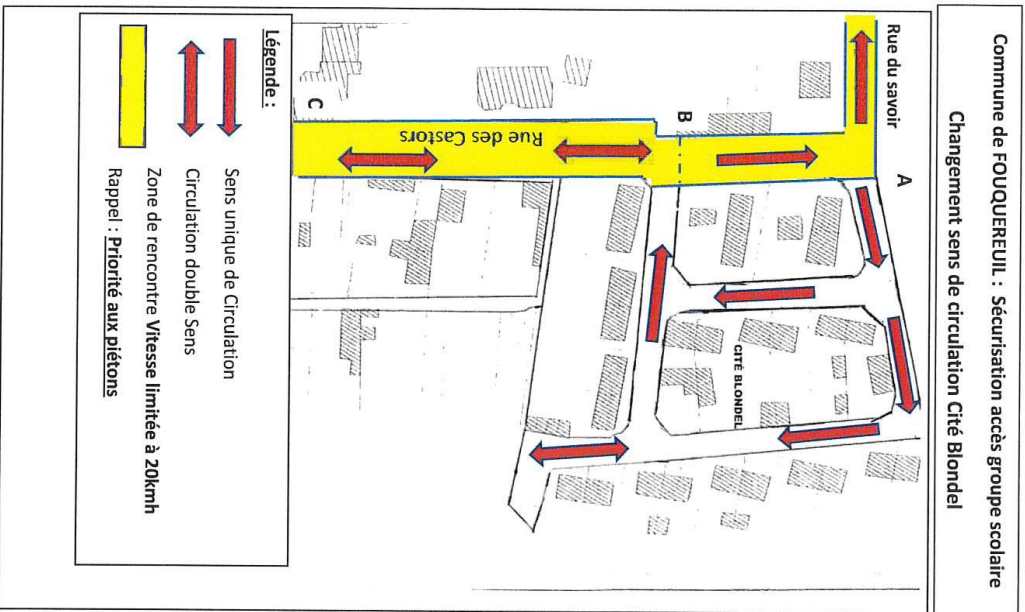
# Rue du Savoir Parking et cheminement piétonnier



222

# Cité Jérôme Blondel

## Nouveau sens de circulation



### Pour quelles raisons modifier le sens de circulation :

Depuis le déplacement de l'entrée du groupe scolaire par la rue du savoir, le sens de circulation actuel de la cité blondel et d'une partie de la rue des castors (entre A et B) ne permet pas une sécurité optimale et ce, notamment lors des heures d'entrée ou de sortie du groupe scolaire.

### Difficultés identifiées :

- Le stop positionné en A ne permet pas, du fait des véhicules stationnés entre A et presque-accrochages ont d'ailleurs été constatés.
- La largeur de la chaussée entre A et B est réduite, le croisement des véhicules est difficile.
- De plus les nombreux piétons empruntant cette portion peuvent être heurtés par les véhicules.

### Les avantages de modifier le sens de circulation

- En A : Suppression du risque d'accrochage entre véhicules ou de percuter un piéton en sortant de la cité Blondel.
- Entre A et B : Pour les véhicules, circulation en sens unique plus adaptée à la largeur de la chaussée.
- En B : La visibilité pour sortir la cité est nettement améliorée, aucun véhicule ne stationnant au niveau du carrefour de sortie de la cité.
- La largeur entre B et C permet plus aisément le croisement des véhicules ainsi que la co-utilisation avec les piétons.

### RAPPEL : La zone de circulation entre A et B est une zone de rencontre au sens du code de la route ce qui signifie que :

- La vitesse est limitée à 20km/h
- Que les piétons SONT PRIORITAIRES

## INFOS DIVERSES

### **Stationnement dans les rues à double sens de circulation**

Le **stationnement dans une rue** est réglementé par le **Code de la route** afin qu'il n'entrave pas la circulation des véhicules. Si ces prescriptions ne sont pas indiquées par une **signalisation**, vous devez respecter les **règles de stationnement générales** du Code de la route (Article R 417-1).

### **Bourse communale**

Une bourse de 30 € est attribuée aux enfants scolarisés en collège, lycée et en études supérieures. Pour en bénéficier, il suffit de remettre en mairie un certificat de scolarité de l'année en cours ainsi qu'un R.I.B **avant le 31 Décembre 2022** Passé cette date, les demandes ne seront plus acceptées.

### **Chiens de catégorie 1 et 2, dits "chiens dangereux"**

Les chiens dangereux sont classés en 2 catégories. **L'acquisition de chiens de 1re catégorie est interdite.** Certaines personnes sont dans l'interdiction de posséder un chien de 2e catégorie. Avant toute future acquisition, le futur propriétaire du chien doit se soumettre aux formalités obligatoires suivantes : Formation et attestation d'aptitude, évaluation comportementale du chien, demande de permis de détention (en mairie), permis provisoire. Le permis de détention, qu'il soit délivré à titre définitif ou provisoire, est gratuit.

### **Accessibilité Garderie Périscolaire**

Dès la prochaine rentrée, le **contrôle d'accès** sera effectué au moyen d'un interphone. Il suffira aux parents qui se présentent pour déposer ou reprendre leur(s) enfant(s), de se nommer pour obtenir l'ouverture de la porte. Ainsi, le personnel saura qui franchit la porte de l'établissement.

### **Action de protection de l'environnement réalisée par les élèves de la classe de CM2 avant les grandes vacances**

Cette action consistait à réaliser des affiches rappelant des gestes favorisant le respect de l'environnement. La commune pour encourager cette initiative et mettre en valeur l'engagement des élèves a fait plastifier les dessins pour les afficher à différents endroits du village. Alors....Suivons les conseils de nos enfants....👍

### **Agencement des espaces ludiques**

Des contacts ont été pris avec des fournisseurs d'équipements de jeux d'enfants, de city parcs, mais aussi avec des agences de conseils en création d'espaces ludiques en zones urbaines. Les propositions, qui feront l'objet d'une présentation publique, devraient nous parvenir avant la fin de l'année.

### **La Bibliothèque**

Les travaux de remplacement de la toiture sont en cours et seront terminés avant la rentrée des classes. La réouverture se fera comme prévu le 5 Septembre prochain.

### **My Périshool : Rappel**

A partir de la rentrée 2022, les inscriptions et le paiement pour la cantine, la garderie, les centres de loisirs et les colonies feront via l'application **My Périshool**. Vous pouvez déjà créer votre dossier sur le site : <https://fouquereuil.myperishool.fr> : Code d'accès : FQU3R3L